Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 21 (1903)

Heft: 46

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 46 XXI. Jahrgang. Bern, Freitag, 6. Februar. 1903 Berne, Vendredi, 6 février. XXIme année. № 46

Zweites Blatt. Deuxième feuille.

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . » 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post abonniert werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr 6.
2e semestre . . » 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.

Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.

Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Erneuerung der Handelsverträge.

Berufsvereinigungen, die keinem der drei Verbände: Schweizerischer Bauernverband, Schweizerischer Gewerbeverein, Schweizerischer Handels- und Industrie-Verein angehören, sowie einzelne Interessenten, die noch Wünsche betreffend die künftigen Handelsverträge zu äussern begehren, werden hiemit ersucht, sich **vor dem 15. Februar** schriftlich an das unterzeichnete Departement zu wenden.

Bern, den 31. Januar 1903.

Eidgenössisches.
Handels-, Industrie- und Landwirtschafts-Departement
Handelsabteilung.

Renouvellement des traités de commerce.

Les associations professionnelles n'appartenant à aucun des trois groupes: Union suisse des paysans, Union suisse des arts et métiers, Union suisse du commerce et de l'industrie, ainsi que les intéressés particuliers, qui voudraient encore exprimer des désirs au sujet des futurs traités de commerce, sont invités, par le présent avis, à s'adresser par écrit, **avant le 15 février** prochain, au département soussigné.

Berne, le 31 janvier 1903.

Département fédéral
du commerce, de l'industrie et de l'agriculture
Division du commerce.

Inhalt — Sommaire

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Handelsregister. — Registre du commerce. — Credito Ticinese à Locarno.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

Genfer Lebensversicherungs-Gesellschaft in Genf.

Das Rechtsdomizil für den **Kanton Aargau** wird hiermit verzeigt bei Herrn **E. Salm,** Kaufmann, in Kulm, an Stelle des Herrn Arnold Ringier in Zofingen. (D. 14)

Der Direktor: **H. Aubert.**

Phoenix Assurance Company Limited,

Compagnie anglaise d'assurances contre l'incendie,
à Londres.

Le domicile juridique de la compagnie est élu pour le **Canton de Fribourg** chez M. **W. Meuwly,** rue de Lausanne, 73, à Fribourg.

Neuchâtel, le 3 février 1903.

Le directeur de la succursale suisse:
(D. 15) **Alf. Bourquin.**

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.

1903. 4. Februar. Der im Handelsregister von Bern eingetragene Verein **Schweizer. Alpen-Club** mit Sitz in Bern (S. H. A. B. 1893, pag. 345, und 1900, pag. 495), hat in den Sitzungen des Zentralkomitees vom 12. Februar und 15. Oktober 1902 am Platze des ausgetretenen Vizepräsidenten Joh. Ulrich Denzler als solchen neu gewählt: Dekan Otto Herold in Winterthur und an Stelle des sein Mandat infolge Wegzuges niederlegenden Sekretärs Dr Jules Vodoz als Sekretär ernannt: Notar Joh. Ulrich Denzler in Winterthur.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Stadt Solothurn.

1903. 4. Februar. Inhaber der Firma **J. Ostwalt-Reuter** in Solothurn ist Josef Ostwalt-Reuter, von Erstein (Elsass), in Solothurn. Natur des Geschäftes: Wirtschaftsbetrieb. Geschäftslokal: Hauptgasse, Gasthaus zu Wirten.

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Zofingen.

1903. 4. Februar. Inhaber der Firma **G. Zimmerli, jun.** in Oftringen ist Gottlieb Zimmerli, von und in Oftringen. Natur des Geschäftes: Fabrikation und Export von Zylinderlaken für Spinnereien und Fahrradhandlung. Geschäftslokal: Unterdorf.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Cully.

1903. 4. février. La raison **J. Lévy,** à Chexbres (F. o. s. du c. du 25 juillet 1901), succursale de la maison de Vevey, est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

Bureau d'Orbe.

4 février. Le chef de la raison **Ls Maurer,** à Orbe, est Louis fils de Charles Maurer, de Horgen, domicilié à Orbe. Genre de commerce: Boucherie.

4 février. Le chef de la raison **C. Tallichet,** à Orbe, est Charles fils de Louis Tallichet, d'Orbe, domicilié à Orbe. Genre de commerce: Menuiserie, ébénisterie.

4 février. Le chef de la raison **Alf. Tallichet,** à Orbe, est Alfred-Joseph fils de Louis Tallichet, de Orbe, y domicilié. Genre de commerce: Tapissier, commerce de meubles.

Bureau d'Yverdon.

4 février. La **Société de la Laiterie d'Yverdon,** à Yverdon (F. o. s. du c. du 3 janvier 1884, page 3, 19 novembre 1897, page 1176, 2 juin 1899, page 732, et 5 février 1900, page 160), fait connaître que son comité est actuellement composé de Henri Aeschimann, président, Charles Marendaz et Louis-Samuel Décoppet, membres; le secrétaire est Jules Péclard, tous à Yverdon.

4 février. Les raisons suivantes sont radiées d'office, en vertu de l'art 28, 2, du règlement:

Vve d'Auguste Champod, à Orges (F. o. s. du c. du 4 avril 1891, page 317).

Jean Devaud, à Orges (F. o. s. du c. du 18 juin 1892, page 557).

4 février. Les raisons suivantes sont également radiées d'office, pour cause de faillite, malgré le défaut de la communication officielle de la mise en faillite:

A. Dully, à Yverdon (F. o. s. du c. du 8 juin 1899, page 759).
J. Cornuz, à Yverdon (F. s. du c. du 9 février 1895, page 133).
Arnold Luthi, à Yverdon (F. o. s. du c. du 7 juin 1900, page 823).
P. Brochier, à Yverdon (F. o. s. du c. du 21 septembre 1899, page 1200).
Louis Lavanchy, à Yverdon (F. o. s. du c. du 23 juin 1899, page 840).

Wallis — Valais — Vallese

Bureau Brig.

1903. 3 février. Dans sa séance du 13 janvier 1903 le conseil d'administration de la Société des **Usines Electriques de la Lonza (Electrizitätswerk Lonza),** à Gampel (F. o. s. du c. du 9 décembre 1897, nº 304, page 1246 et du 13 février 1899, nº 43, page 170), a nommé A. Gandillon, de Genève, directeur général de la dite société en remplacement de G. Cosalis (F. o. s. du c. du 11 mai 1898, nº 145, page 600), appelé à d'autres fonctions. Il a en même temps conféré, à partir du 1er février 1903, la signature sociale à A. Gandillon. Le pouvoir de signer conféré à G. Cosalis le 7 mai 1898 expire avec le 31 janvier 1903.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1903. 2 février. La maison **Ed: Junod,** à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 28 décembre 1900, nº 419), est éteinte ensuite de renonciation du titulaire. En conséquence la procuration délivrée le 22 décembre 1900 à Pierre et Henri Junod, devient sans objet.

2 février. Pierre Junod, James Junod et Henri Junod, tous trois de Travers et domiciliés à La Chaux-de-Fonds, ont constitué à La Chaux-de-Fonds, sous la raison sociale **Junod Frères,** une société en nom collectif qui a commencé le 1er février 1903 et qui reprend la suite de la maison «Ed: Junod». Genre de commerce: Fabrique de boîtes de montres en or. Bureaux: 32, Rue de la Serre. La maison «Junod Frères» donne procuration à Edouard Junod, de Travers, à La Chaux-de-Fonds.

Genf — Genève — Ginevra

1903. 4 février. Suivant statuts datés du 23 décembre 1902, et sous la dénomination de **Ouvroir des Dames et Demoiselles catholiques nationales de Genève,** il s'est constitué une société (régie par le titre 28 du C. O.), qui a pour but la bienfaisance envers les familles pauvres de l'Eglise catholique nationale de Genève, au moyen des travaux de couture et lingerie et des ouvrages à distribuer à ces familles. Le siège de la société est à Genève. Indépendamment des membres fondateurs, la société comprend toutes les personnes de sexe féminin appartenant à la religion catholique chrétienne suisse, quelle que soit leur nationalité, à la condition qu'elles soient présentées au comité par deux sociétaires et admises par le comité. Les sociétaires payent une cotisation annuelle de fr. 6. On sort de la société par démission volontaire envoyée par écrit de même que pour non-payement de la cotisation. La société est administrée par un comité composé d'une présidente, d'une secrétaire et d'une trésorière. Elle est valablement engagée par la signature de sa présidente. Les convocations aux assemblées sont faites par lettres individuelles, de même que par insertions dans la Feuille d'avis officielle du canton. Les sociétaires sont dégagés de toute responsabilité individuelle à l'egard des engagements sociaux, lesquels sont uniquement garantis par les biens de la société. En cas de dissolution de la société ses biens seront remis au comité centrale des diaconies de la paroisse catholique nationale de Genève. La présidente est Sophie Carrier, domiciliée à Genève.

B. 37.

Compte de profits et pertes
du Credito Ticinese à Locarno
et de ses succursales à Lugano et Bellinzona
pour l'exercice 1902.

(Sauf ratification statutaire.)

Doit — Charges

				I. Frais d'administration.
		2,475	—	Indemnité aux membres de l'administration.
		46,660	37	Appointements des employés.
		1,186	20	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.
		2,778	—	Location.
		1,142	15	Chauffage et éclairage.
		5,042	66	Fournitures de bureau (imprimés, inscrtions, registres, abonnements, etc.).
		10,402	35	Ports de lettres, dépêches et assurances.
		1,500	—	Frais de confection des billets de banque.
		814	30	Frais pour achat d'écus.
		850	37	Mobilier: Amortissement, entretien, réparations, etc.
77,401	70	4,550	30	Divers: Frais juridiques, frais de voyage, etc.
				II. Impôts.
		2,170	40	Impôt fédéral sur billets de banque.
		14,144	47	Impôt cantonal sur billets de banque.
		7,749	—	Autres impôts cantonaux.
32,415	73	8,351	86	Impôts communaux.
				III. Intérêts débiteurs.
				a. Sur engagements en comptes courants.
		8,593	89	A comptes de banques d'émission et correspondants.
		40,452	72	A comptes courants créanciers.
		143,997	13	A dépôts en caisse d'épargne.
				b. Sur engagements d'autre nature.
				Sur engagements à terme (obligations):
				83,187. 45 Intérêts et coupons payés.
				1,522. 30 Coupons échus non perçus.
				83,028. 02 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1902.
				167,737. 77
294,707	86	101,664	12	66,073. 65 A déduire: Prorata d'intérêts et coupons échus et non perçus de l'exercice précédent.
				IV. Pertes et amortissements.
		15,000	—	Sur comptes courants débiteurs.
66,533	10	51,533	10	Sur effets publics (moins-value).
				VI. Bénéfice net.
		679	16	Solde au 31 décembre 1901.
92,915	18	92,236	02	Bénéfice net de l'exercice 1902.
563,973	57			

Avoir — Produits

				I. Produit du compte d'effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
		71,965. 19		Intérêts perçus et commissions
		11,103. 55		Réescompte de l'exercice précédent à 5 %
		83,068. 74		
		13,818. 80	69,249 94	A déduire: Réescompte au 31 décembre 1902 à 5 %
				Effets sur l'étranger:
		28,756. 86		Intérêts perçus, commissions et bénéfices sur les cours
		2,946. 30		Réescompte de l'exercice précédent à 4 %
		31,703. 16		
		3,381. 65	28,321 51	A déduire: Réescompte au 31 décembre 1902 à 5 %
				Avances sur nantissement:
		3,930. 64		Intérêts perçus et commissions
		635. —		Réescompte de l'exercice précédent à 5 %
		4,565. 64		
		502. 10	4,063 54	A déduire: Réescompte au 31 décembre 1902 à 5 %
			101,634 99	
				II. Intérêts créanciers et commissions.
				a. Sur créances en comptes courants.
			2,763 37	Des banques d'émission et correspondants
			205,039 30	Des comptes courants débiteurs
			524 07	„ „ „ créanciers
			129 89	Divers
				b. Sur autres créances et placements.
			12,279 99	De Reports
				De créances sans engagements par lettre de change:
		2,453. 50		Intérêts perçus
		881. —		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1902
		3,334. 50		
		519. 95	2,814 55	A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent
				De placements hypothécaires:
		47,178. 76		Intérêts perçus
		16,701. 70		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1902
		63,880. 46		
		14,936. 55	48,943 91	A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent
				D'effets publics:
		121,257. 59		Intérêts perçus sur les effets publics propres
		36,051. 66		Bénéfice sur les cours des effets publics propres
		24,796. 70		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1902
		182,105. 95		
		36,543. 85		A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent
		145,562. 10		
		1,554. 82	147,116 92	Commissions sur l'achat et la vente pour compte de tiers
			765 24	Commissions sur diverses opérations
			420,377 24	
				III. Produit des immeubles.
			10,069 50	Du bâtiment de la banque
			3,502 78	D'autres propriétés foncières
			13,572 28	
				V. Produits divers.
			14,587 50	Sur participations
			8,564 85	Agio sur coupons et billets de banque étrangers
			23,152 35	
				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.
			4,557 55	Sur comptes courants débiteurs
				VII. Solde du bénéfice de l'exercice précédent.
			679 16	Report à nouveau
			563,973 57	

Annexe au compte de profits et pertes du Credito Ticinese pour l'exercice 1902.

Répartition des bénéfices (article 32 des statuts).

Le bénéfice net se monte à	fr. 92,915. 18
qui sont répartis comme suit:	
4 % dividende sur le capital versé de fr. 1,500,000	fr. 60,000. —
1/2 % dividende supplementaire	„ 7,500. —
Allocation au fonds de réserve statutaire	„ 22,500. —
Tantièmes au conseil d'administration	„ 1,250. —
Tantièmes aux employés	„ 1,250. —
Report à nouveau	„ 415. 18
	fr. 92,915. 18

Art. 32 des statuts:

Le bénéfice net résultant du bilan, après avoir prélevé un intérêt de 4 % sur le capital versé, sera réparti comme suit:

2/10 au fonds de réserve.
6/10 aux actionnaires.
1/10 au conseil d'administration.
1/10 à la disposition du conseil d'administration pour être distribué au directeur et aux employés, dans la proportion qu'il estimera.

Si l'intérêt et le dividende aux actions atteignait le 6 % du capital versé, le conseil d'administration sera autorisé à proposer une dotation au fonds de réserve dépassant les 2/10. Une telle proposition ne pourra être modifiée par l'assemblée des actionnaires qu'avec une majorité de 2/3 des voix.

Les dividendes non encaissés dans le délai de cinq ans, deviendront propriété de la société et seront versés au fonds de réserve.

B. 37.

Bilan annuel
du Credito Ticinese à Locarno
et de ses succursales à Lugano et Bellinzona
pour l'exercice 1902.

(Sauf ratification statutaire.)

Actif

				I. Caisse.
		900,000	—	Couverture des billets en espèces ayant cours légal.
		6,800	—	Dépôt à la Chambre de Compensation, Compte A.
		40,320	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
		947,120	—	*Encaisse légale.*
		4,550	—	Propres billets (voir annexe nº 1).
		49,300	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
		17,089	35	Dépôt à la Chambre de Compensation, Compte B.
1,078,478	21	60.418	86	Autres valeurs en caisse, billets étrangers, etc.
				II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		54,662	51	Coupons à l'encaissement.
		22,869	60	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		208,935	12	Correspondants débiteurs.
651,064	33	364.597	10	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				598,869. 62 échus dans les 30 jours.
				337,598. 70 „ entre 31 et 60 „
				389,276. 65 „ „ 61 et 90 „
		1,682,827	22	407,082. 25 „ après 90 „
				Effets sur l'étranger:
				111,434. 85 échus dans les 30 jours.
				62,576. 50 „ entre 31 et 60 „
				87,392. 15 „ „ 61 et 90 „
		361,319	30	99,915. 80 „ après 90 „
				Avances sur nantissements:
				13,905. — échus dans les 30 jours.
				16,455. 50 „ entre 31 et 60 „
				18,101. 25 „ „ 61 et 90 „
		57,535	25	9,073. 50 „ après 90 „
2,183,172	68	81,490	91	Effets à l'encaissement.
				IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)
		4,823,664	61	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.
		433,056	—	Comptes courants débiteurs avec crédit à découvert.
		79,553	45	Créances sans engagements par lettre de change, avec garantie.
		1,191,330	90	Créances hypothécaires.
6,783,098	76	255,493	80	Reports.
				V. Placements à terme indéfini.
		557,783	—	Actions } suivant inventaire (voir annexe nº 2).
		1,435,381	30	Obligations }
		1,993,164	30	*Effets publics.*
2,184,501	58	191,337	28	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.
				VI. Valeurs en nantissement.
1,332,400	—			Effets publics déposés à la caisse de consignation (voir annexe nº 2).
				VII. Placements fixes.
		542,261	67	Participations.
		209,146	22	Immeubles à l'usage de la banque.
751,408	89	1	—	Mobilier à l'usage de la banque.
				VIII. Comptes d'ordre.
42,879	40			Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).
15,006,503	85			

Passif

				I. Emission de billets.
Billets en circulation } (voir annexe nº 1)		2,245,450	—	
Propres billets en caisse }		4,550	—	2,250,000 —
				II. Engagements à courte échéance. (Payables au plus tard dans les 8 jours.)
Banques d'émission suisses, comptes créanciers		42,080	54	
Correspondants créanciers		410,102	09	
Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)		2,894,368	25	
Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)		991,007	13	
Intérêts échus et non encaissés		1,522	30	
Dividendes non encaissés		1,635	—	
Tantièmes		2,500	—	4,343,215 31
				III. Engagements sur effets de change.
Traites et acceptations				17,855 —
				IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)		3,738,854	08	
Obligations dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable		258,838	30	
Obligations dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine		2,686,595	41	6,684,287 79
				V. Comptes d'ordre.
Réescompte sur articles de l'actif } (voir détail dans le		17,702	55	
Prorata d'intérêts sur articles du passif } compte de profits et pertes)		83,028	02	
Bénéfice net à répartir pour l'année 1902		67,500	—	168,230 57
				VI. Fonds propres.
Capital versé		1,500,000	—	
Fonds de réserve statutaire (y compris l'allocation de 1902)		42,500	—	
Report du solde de bénéfice pour l'année 1903		415	18	1,542,915 18
				15,006,503 85

Annexes au bilan annuel du Credito Ticinese au 31 décembre 1902.

Annexe nº 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1902.

			Emission	En caisse	En circulation
1,004 billets de fr.	500	=	fr. 502,000	1,000	501,000
11,842 „ „ „	100	=	„ 1,184,200	2,100	1,182,100
11,276 „ „ „	50	=	„ 563,800	1,450	562,350
24,122 billets		=	fr. 2,250,000	4,550	2,245,450

Annexe nº 3. Comptes courants créanciers.

Art. 2, § 8, lit. *b* du règlement prescrit:

„Les remboursements des comptes courants créanciers seront faits dans la règle contre reçus du client ou contre chèques aux conditions suivantes:

Jusqu'à fr. 5,000 à vue.
De fr. 5,000 à „ 10,000 „ 3 jours de préavis.
„ „ 10,000 „ „ 20,000 „ 5 „ „ „
Pour toute somme au-dessus de fr. 20,000 suivant entente spéciale."

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 490 comptes jusqu'à fr. 20,000, **remboursables dans tous les cas dans les 8 jours** . . . . . fr. 1,849,225. 30
b. 17 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 20,000, **remboursables éventuellement après 8 jours** . . . . . „ 1,045,142. 95
Remboursables dans la règle dans les 8 jours fr. 2,894,368. 25

Annexe nº 4. Caisse d'épargne.

Suivant art. 4 du règlement (modifié) pour les dépôts en caisse d'épargne, les sommes déposées sont remboursables:

Jusqu'à fr. 200 à vue.
De „ 200 „ fr. 500 après une dénonciation de 10 jours.
„ „ 500 „ „ 1000 „ „ „ „ 20 „
„ „ 1000 „ „ 2000 „ „ „ „ 60 „
„ „ 2000 „ „ 3000 „ „ „ „ 90 „
Sommes supérieures „ „ „ „ 6 mois.

Les dépôts en caisse d'épargne se répartissent en:

a. 2179 comptes de dépôts jusqu'à fr. 200 . . . . . fr. 157,207. 18
4169 comptes de dépôts au-dessus de fr. 200, à fr. 200 par compte „ 833,800. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 991,007. 13
c. 4169 comptes de dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200, **remboursables après 8 jours** . . . . . „ 3,738,854. 08
fr. 4,729,861. 21

Annexe nº 5. Engagements éventuels.

Effets de change réescomptés, en circulation au 31 décembre 1902 . fr. 751,725. —

Annexe nº (Inventaire des titres) voir page 184.

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Désignation	Nominal	Cours	Somme	
I. Obligations.				
a. Formant la couverture du 60 % de l'émission.				
3½ % Chemins de fer Suisses	1,130,000	98	1,107,400	—
2¾ % Consolidés Anglais	£ 10,000	90×25	225,000	—
			1,332,400	—
b. En possession de la banque.				
3½ % Canton du Tessin, emprunt de conversion	10,500	98	10,290	—
3½ % „ de Fribourg	4,000	98	3,920	—
4 % Ville de Vienne	Kr. 9,000	99.50×105	9,402	75
4 % „ „ Rome (or)	3,500	100	3,500	—
3½ % „ „ Lucerne	5,000	98	4,900	—
4 % „ „ Milan (unifié)	2,100	101	2,121	—
3¾ % „ „ Lugano (unifié)	2,500	101	2,525	—
3½ % „ „ Locarno	2,500	100	2,500	—
3½ % „ „ Bellinzona	2,500	100	2,500	—
4 % „ „ „	500	100	500	—
3¾ % „ „ Fribourg	3,000	100	3,000	—
3 % „ „ Reggio-Calabria	3,000	100	3,000	—
3½ % Commune de Muralto	1,500	96	1,440	—
3½ % „ „ Scareglia	8,000	100	8,000	—
3¾ % „ „ Gerra-Gambarogno	100	100	100	—
3½ % „ „ Malvaglia	500	100	500	—
3½ % „ et Patriciat de Bidogno	500	100	500	—
4 % „ de Intragna	500	100	500	—
3 % Communes Fribourgeoises	2,500	100	2,500	—
4½ % Commune de Piandera	3,658	100	3,658	—
4 % Patriciat de Colla	10,000	100	10,000	—
3½ % Chemins de fer suisses	153,000	98	149,940	—
3 % „ „ „ Méridionaux	2,500	63	1,575	—
3½ % „ du Gothard	500	98	490	—
4 % „ de la Méditerranée	93,500	90	84,150	—
4 % Banque Populaire Tessinoise	6,600	100	6,600	—
4 % „ de la Suisse Italienne	4,600	100	4,600	—
3½ % „ Fédérale	2,000	100	2,000	—
3¾ % Banque Cantonale Tessinoise	4,000	100	4,000	—
3 % Deutsche Reichsanleihe	Rmk. 400,000	89×123	437,880	—
Report			766,591	75

Désignation	Nominal	Cours	Somme	
Report			766,591	75
2¾ % Consolidés Anglais	£ 5,000	90×25	112,500	—
4½ % Bosnie-Herzégovine	Kr. 185,800	99.50×105	194,114	55
5 % Rente Italienne	346,400	100	346,400	—
4 % Rente Autrichienne	2,000	98.50	1,970	—
4½ % Société Acqua Potabile Locarno-Muralto	1,500	100	1,500	—
4 % Soc. Navig. et Chemins de fer Lac de Lugano	6,000	100	6,000	—
4½ % Province d'Alessandria	500	90	450	—
3 % Crédit Foncier de France	1,000	100	1,000	—
3½ % „ „ Naples	500	95	475	—
4 % „ „ Banque Nationale	500	97	485	—
4 % „ „ Caisse d'Epargne Milan	500	97	485	—
5 % „ „ „ „ „	500	100	500	—
Lots divers			2,910	—
			1,435,381	30
II. Actions.				
20 Ivanhoe Gold Mining Corporation		180	3,600	—
50 Omnibus et Voitures de Milan, anciennes }		80	4,000	—
50 „ „ „ „ „ nouvelles }				
100 Société de Monture „La Certosa“		250	25,000	—
284 „ de Navig. et Chemins de fer Lac de Lugano		500	119,000	—
285 „ „ „ sur le Lac Majeur		750	213,750	—
72 „ „ „ „ „ „ de Garda		670	48,240	—
13 „ Anonyme già Quattrini & Co., anciennes		2000	26,000	—
13 „ „ „ „ privileg.		1000	13,000	—
55 Banque Internationale de Bruxelles		370	20,350	—
18 Fabrique de tabacs de Brissago		3000	54,000	—
47 Société de Traction		15	705	—
250 Usines mécaniques già Miani & Silvestri		96	24,000	—
28 Société du Gaz Locarno		100	2,800	—
24 Société de Constructions, Venise		82	1,968	—
Divers			1,370	—
			557,783	—
Récapitulation.				
Obligations			2,767,781	30
Actions			557,783	—
TOTAL			3,325,564	30

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Zürcher Depositenbank.

Die Herren Aktionäre werden hiemit zu der **Samstag, den 21. Februar,** abends 5 Uhr, im **Grand Hôtel Bellevue au Lac** stattfindenden

ordentlichen Generalversammlung

eingeladen.

Traktanden:

1) Vorlage des Geschäftsberichtes pro 1902 und Bericht der Rechnungsrevisoren.
2) Abnahme der Rechnung für das dreizehnte Geschäftsjahr und Décharge-Erteilung an die Verwaltungsorgane.
3) Beschlussfassung über die Verwendung des Reingewinns.
4) Wahlen in den Verwaltungsrat.
5) Besetzung der Kontrollstelle für 1903.

Stimmkarten können vom 9. bis 19. Februar im Geschäftslokal, Paradeplatz 5, gegen genügenden Ausweis des Aktienbesitzes bezogen werden. Vom gleichen Tage an sind die Bilanz und die Jahresrechnung den Herren Aktionären zur Einsicht aufgelegt. (261.)

Zürich, den 31. Januar 1903.

Der Verwaltungsrat.

Aktiengesellschaft

Aktienmühle Basel und Augst

Ordentliche Generalversammlung

Montag, den 23. Februar 1903, abends 6 Uhr,

im

Nebenzimmer des Café Spitz, Greifengasse 2, in BASEL.

Traktanden:

1) Vorlage der Rechnung und Bilanz pro 1902 und Bericht der Kontrollstelle.
2) Beschlussfassung über Verwendung des Jahresnutzens.
3) Décharge an den Verwaltungsrat.
4) Wahlen.

Die Jahresrechnung und der Bericht der Kontrollstelle liegen von heute an im Bureau der Gesellschaft, Gärtnerstrasse 46, in Basel, zur Einsicht der Aktionäre auf. Ebendaselbst können Zutrittskarten zu dieser Generalversammlung gegen gehörigen Ausweis von heute an **bis spätestens den 18. Februar d. J., mittags 12 Uhr,** bezogen werden.

Basel, den 2. Februar 1903.

Namens des Verwaltungsrates,

(262.) *Der Präsident:*

Dr. E. Göttisheim.

Kaufe

Aktien der (255)

Hypothekarbank Winterthur.

Offerten mit niedrigster Preisangabe befördert unter Chiffre **Z G 932**

Rudolf Mosse, Zürich.

Erfindung.

Zur Ausbeutung einer grossartigen Erfindung mit bleibendem Wert (Massenartikel) wird ein **stiller Teilhaber** mit einer Einlage von zirka Fr. 3000—4000 **gesucht.**

Seriöse Offerten unter Chiffre **O F 2517** an **Orell Füssli,** Annoncen, **Zürich.** [187]

Bank in Zofingen.

Gemäss Beschluss der Generalversammlung wird von heute an der Coupon Nr. 20 der alten, sowie der Coupon Nr. 6 der neuen Aktien mit **Fr. 30** eingelöst werden in:

Zofingen: an unserer Kasse.
Aarau: bei der Tit. **Aargauischen Bank.**
» » » **Aargauischen Creditanstalt.**
Basel: » dem » **Schweiz. Bankverein.**
» den Herren **Wacker-Schmidlin & Cie.**
Bern: » der Tit. **Kantonalbank von Bern.**
» » » **Eidg. Bank A.-G.**
Glarus: » » » **Bank in Glarus.**
Luzern: » » » **Luzerner Kantonalbank.**
» » » **Bank in Luzern.**
Zürich: » » » **Zürcher Kantonalbank.**
» dem » **Schweiz. Bankverein.**

Zofingen, den 5. Februar 1903.

[263] **Die Direktion.**

Jul. Meuli, Inkasso,

Chur.

Inkassi in der ganzen Schweiz und Ausland.

„Phönix“, französische Feuer- und Lebens-Versicherungs-Gesellschaft in Paris.

Norddeutscher Lloyd, Auswanderungsagentur

als Vertreter dieser Gesellschaft vom h. Bundesrate konzessioniert.

Unter Verdankung des bisher in so reichem Masse genossenen Zutrauens empfiehlt sich auch fernerhin in allen seinen Branchen bestens unter Zusicherung promptester und billigster Bedienung

[264] **Obiger.**

Teilhaber gesucht.

Kaufmann, Mitte der Dreissiger, sucht zur Gründung eines eigenen, sehr lukrativen Import- und Exportgeschäftes stillen oder aktiven

Teilhaber

mit **Fr. 100—150,000.** Suchender ist während annähernd 12 Jahren als Leiter in der Branche gewesen und mit derselben und der Kundschaft gründlich vertraut. (257)

Gefl. Offert. erbeten sub. **Z C 403** an

Rudolf Mosse, Zürich.

Fabrikation von

Reise-Kommissionscarnets

von

J. Kupferschmids Söhne, Biel.

Nr. 1, 15 cm hoch, per Dutz. Fr. 5.40.
» 2, 18 » » » » » 6.—.
» 3, 21 » » » » » 7.20.

Jedes Carnet mit zwei Doppelblatt 1—50, eventuell auch fortlaufend numeriert. Anfertigung jeder beliebigen Grösse und Stärke nach Angabe, wie auch mit Druck, billigst berechnet. (220)

Rudolf Mosse, Zürich-Bern.

Buchdruckerei H. JENT in Bern. — Imprimerie H. JENT à Berne.